



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2581>

Les solidarités sur le terrain

- Actualités -



Face à une politique migratoire hostile aux exilé-es, et qui se durcit encore avec la loi « asile et immigration », les initiatives citoyennes locales et nationales de soutien se développent.

La politique migratoire à l'oeuvre ne respecte ni les droits universels fondamentaux, ni la loi française. Le refus d'accueillir les exilé-es, y compris les mineur-es, bafoue les libertés et génère les violences policières. À chaque « interpellation » du ministre de l'Intérieur, celui-ci « dégage » un sondage selon lequel sa politique serait plébiscitée par la population. À y regarder de plus près, les choses ne sont pas aussi simples car, contrairement aux allégations de G. Collomb, les actes de solidarité se multiplient un peu partout en France. Ainsi, plusieurs dizaines d'organisations et plus de 150 collectifs ont signé l'appel « Liberté pour touTtes et Solidarité avec les migrant-es - Ouvrez les frontières ! ».

Une solidarité citoyenne

En réaction à la politique inhumaine du gouvernement, les actions de solidarité avec les exilé-es dépassent largement le cadre des organisations syndicales et politiques présentes sur le terrain de la défense des immigré-es depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, un peu partout en France, se créent à l'initiative de citoyen-nes, des associations de défense des exilé-es. Certaines sont médiatisées au niveau national (Calais, Paris-La Chapelle, vallée de la Roya...), mais des actes de solidarité se développent aussi dans des petites villes comme Oustreham, où la police se déchaîne contre les migrant-es (destruction des feux de camp...). Partout se déroule un scénario à peu près identique : au départ, il s'agit d'un cri de colère contre les mesures anti-exilé-es prises par les préfet-es et sous préfet-es mais aussi contre la suspicion généralisée dont ils/elles sont victimes. Au Havre, l'association « Des lits solidaires » s'est constituée au départ pour héberger des jeunes mineur-es laissés-es à la rue en attente de leur « évaluation » par l'ASE. Mais très rapidement, en lien avec d'autres associations comme RESF ou l'Association havraise de soutien et d'entraide aux travailleurs immigrés, les membres de l'association ont mené des actions (interventions bruyantes au conseil municipal, occupation de l'école Supérieure des Arts rapidement évacuée par la police) afin de faire respecter les droits au logement, à la santé et à l'éducation des jeunes fuyant les guerres et/ou la misère. Depuis, la CGT travailleurs-sociaux participe au collectif de soutien. À Lyon, c'est RESF qui est intervenu auprès du Conseil Départemental 69 et Lyon-Métropole pour que les mineurs ne soient plus considérés comme des « fraudeurs potentiels » soumis aux enquêtes policières et aux comparutions immédiates, mais comme des enfants.

Une solidarité qui s'élargit

De plus en plus de citoyen-nes et d'associations soutiennent et aident les exilé-es qui sont « maintenu-es » dans des conditions de survie dégradantes. Pour contrer un mouvement de solidarité qui se renforce, le pouvoir utilise les vieilles recettes, criminalisation et amalgames. Pour le ministre de l'Intérieur et ses Préfet-es, les choses sont claires : les citoyen-nes solidaires sont dans l'illégalité car assimilés-es aux passeurs. Même les rapporteur-es du Sénat, parfois qualifiés-es de « Sages » renchérissent en dénonçant « le rôle des réseaux criminels qui acheminent les jeunes, parfois jusque devant la porte des services départementaux » (rapport du Sénat du 28/06/2017). Les exemples se multiplient : Cédric Herrou, victime d'un véritable acharnement judiciaire (cf. l'interview), Martine Landry dont le procès pour « délit de solidarité » a été reporté au mois d'avril, mais aussi des dizaines de militant-es (comme celles et ceux de Sud Culture et de la coordination des intermittent-es et précaires de Paris) victimes de la répression policière. L'annonce du projet de loi « Asile-immigration » a encore élargi le cercle de solidarité : le 15 février 2018, le syndicat national CGT-OFPPA avait appelé à une grève reconductible pour réclamer « l'abandon pur et simple de toutes les mesures de la réforme du droit d'asile... ». Depuis, les prises de position se multiplient, pour le défenseur des droits le projet est inhumain, pour le Conseil d'état il est inutile, et pour les avocats il est inapplicable ! Ces déclarations provenant de « personnalités » qu'on ne peut guère qualifier de « gauchistes » sont aussi le résultat des mobilisations solidaires autour des exilé-es. ĩ

Alain Ponvert